

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL 28 avril 2026**  
**A LA MAIRIE DE CHAUDEYROLLES**

---

Nombre de membres :

En exercice : 11      PRESENTS : 7      VOTANTS : 7

---

**Présents :**

DEVIDAL Joël,  
BRUN François,  
DEVIDAL Geneviève

DEVIDAL Thibaut,  
CHANAL Marlène  
Celle Monique  
ROMEAS Annie,

**Absent(s) – excusé(s):**

GIANA Sébastien, TORNATO Christian, VIAL Jacques, CROZE Marie-Odile,

**Ordre du jour**

Approbation du PV du 21 mars 2026

1. Approbation et vote du CFU (commune, eaux et assainissements)
2. Vote des taux d'imposition 2026
3. Approbation et vote du Budget 2026 (commune, eaux et assainissements)
4. Création budget lotissement
5. Subvention aux associations
6. Notion de fongibilité des crédits
7. Désignations des délégués dans les organismes extérieurs ;
8. CCID
9. Demande d'occupation du domaine public
10. Intempéries (chemin de Titaud)
11. Régularisation parcelles C4 et C7
12. Questions diverses.

**Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance :** Mme Geneviève DEVIDAL

Début 20 h 00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2026 : Unanimité

**1 – Approbation et vote du CFU (commune, eaux et assainissements) :**

**EAUX :** Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Roméas Annie, doyenne de l'assemblée, examine le Compte Financier Unique comme suit :

|                            | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
|----------------------------|--------------|----------------|
| DEPENSES                   | 8 110.97€    | 2 120.50€      |
| RECETTES                   | 9 756.07€    | 4 431.50€      |
| Soldes d'exécution 2025    | 1 565.30€    | 2 311.00€      |
| Résultat antérieurs repoté | 11 490.25€   | 29 576.02 €    |
| RÉSULTAT DE CLOTURE 2025   | 13 055.55€   | 31 887.02€     |
| Résultat cumulé            | 44 942.57 €  |                |

Considérant que M. DEVIDAL Joël, Maire de la commune de Chaudeyrolles, s'est retiré de la salle pour ne pas participer au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le Compte Financier Unique Budget **EAUX** de la commune de Chaudeyrolles,

Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ASSAINISSEMENT** : Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Roméas Annie, doyenne de l'assemblée, examine le Compte Financier Unique comme suit :

|                            | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
|----------------------------|--------------|----------------|
| DEPENSES                   | 3 956.51€    | 1 769.60€      |
| RECETTES                   | 1 824.05 €   | 2 482.76€      |
| Soldes d'exécution 2025    | - 2 132.46€  | 713.16€        |
| Résultat antérieurs repoté | 6 131.26€    | 29 576.02 €    |
| RÉSULTAT DE CLOTURE 2025   | 3 998.80€    | 24 292.34€     |
| Résultat cumulé            | 28 291.14 €  |                |

Considérant que M. DEVIDAL Joël, Maire de la commune de Chaudeyrolles, s'est retiré de la salle pour ne pas participer au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le Compte Financier Unique Budget **ASSAINISSEMENT** de la commune de Chaudeyrolles,

Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**COMMUNE** : Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Roméas Annie, doyenne de l'assemblée, examine le Compte Financier Unique comme suit :

|                            | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------------------------|----------------|----------------|
| DEPENSES                   | 188 736.46 €   | 291 395.62€    |
| RECETTES                   | 344 561.81 €   | 149 149.35€    |
| Soldes d'exécution 2025    | 155 825.35 €   | -142 246.27€   |
| Résultat antérieurs repoté | 61 175.18 €    | 120 172.09 €   |
| RÉSULTAT DE CLOTURE 2025   | 217 003.53 €   | -22 074.18 €   |
| Résultat cumulé            | 194 926.35     |                |

Considérant que M. DEVIDAL Joël, Maire de la commune de Chaudeyrolles, s'est retiré de la salle pour ne pas participer au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le Compte Financier Unique Budget Commune de la commune de Chaudeyrolles,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 :

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal décide :**

- De maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 :
- TFB : 31.23% ;
- TFPNB : 40.78 % ;
- THRS : 15.77 %.

## 3 - APPROBATION ET VOTE DU BUDGET 2026 (COMMUNE, EAUX ET ASSAINISSEMENTS)

### EAUX :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif EAUX 2026 de la commune qui se présente comme suit :

| BUDGET EAUX DE LA COMMUNE 2026 | DEPENSES/RECETTES |
|--------------------------------|-------------------|
| Section de fonctionnement      | 21 164.55€        |
| Section d'investissement       | 41 351.57€        |
| TOTAL                          | 62 516.12€        |

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :**

**APPROUVE le budget primitif EAUX 2026 de la commune arrêté comme suit :**

- ✓ **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement**

**ASSAINISSEMENT :**

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif ASSAINISSEMENT 2026 de la commune qui se présente comme suit :**

| <b>BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2026</b> | <b>DEPENSES/RECETTES</b> |
|-------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b>                | <b>5 883.80€</b>         |
| <b>Section d'investissement</b>                 | <b>26 660.34€</b>        |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>32 544.14€</b>        |

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :**

**APPROUVE le budget primitif ASSAINISSEMENT 2026 de la commune arrêté comme suit :**

- ✓ **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement**

**COMMUNE :**

**Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la commune qui se présente comme suit :**

| <b>BUDGET DE LA COMMUNE 2026</b> | <b>DEPENSES/RECETTES</b> |
|----------------------------------|--------------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>354 000.53 €</b>      |
| <b>Section d'investissement</b>  | <b>472 735.11 €</b>      |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>826 735.64 €</b>      |

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :**

**APPROUVE le budget primitif 2026 de la commune arrêté comme suit :**

- ✓ **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.**

#### 4 - CREATION BUDGET LOTISSEMENT

La commune a pour projet la création d'un lotissement dans le bourg. Pour se projeter et avancer dans ce dossier le budget lotissement doit être votée en même temps que tous les budgets.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Lotissement 2026 de la commune qui se présente comme suit :

| BUDGET lotissement DE LA COMMUNE 2026 | DEPENSES/RECETTES |
|---------------------------------------|-------------------|
| Section de fonctionnement             | 150 000€          |
| Section d'investissement              | 150 000€          |
| TOTAL                                 | 300 000 €         |

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le budget primitif Lotissement 2026 de la commune arrêté comme suit :
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

#### 5 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente les différentes demandes de subvention. Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2026 les subventions suivantes :

Comité des fêtes de Chaudeyrolles : 1 100.00 € (1000€ en 2025)

Association Fin Gras du Mézenc : 2 400.00 € (2300 € en 2025)

A l'unanimité de ses membres.

#### 6 - NOTION DE FONGIBILITE DES CREDITS :

La notion de fongibilité des crédits est votée à l'unanimité de ses membres. Celle-ci Autorise le maire de faire des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % taux maximal autorisé des dépenses réelles aussi bien pour la Section de Fonctionnement que pour la Section d'Investissement.

#### 7 - DESIGNATIONS DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :

La commune sera représentée dans les différents organismes par :

PNR des Monts d'Ardeche : Brun François, Devidal Joël

SDE : BRUN François, DEVIDAL Geneviève

INGE43 : DEVIDAL Joël

DEFENSE : BRUN François

INCENDIE : DEVIDAL Joël  
A l'unanimité de ses membres

#### 8-CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS) :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms qui sera transmise à la préfecture. Cette dernière fera le choix final.

#### 9 - DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Le maire fait part du courrier de l'auberge Jean Le Dindon, qui souhaite implanter sa terrasse sur le domaine communal.

Concernant l'occupation du domaine public, le demandeur doit déposer une permission de voirie, le maire doit établir un arrêté.

Une redevance de 100.00 € par an sera appliquée

#### 10 - INTEMPERIES (CHEMIN DE TITAUD) :

En octobre le projet a été retardé, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise GREG TP. Ce dernier l'a réactualisé pour un montant de 36 426.00 € HT.

Le conseil approuve à l'unanimité le devis.

#### 11 - REGULARISATION PARCELLES C4 ET C7 :

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Département de la Haute-Loire souhaite régulariser l'acquisition de plusieurs parties des parcelles C 4 et C 7, en nature de voirie ou accotement de voirie départementale (RD 274), propriété de la Commune de Chaudeyrolles.

La surface totale de ces emprises mesurées par un géomètre représente une surface de 1144 m<sup>2</sup>

Pour l'achat de cette surface le Département propose un prix de 0,35 Euros/m<sup>2</sup>.

Tous les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge du Département.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE la vente au Département d'une surface de 1144 m<sup>2</sup> issue des parcelles C4, C7 et ZB 89 appartenant à la Commune et correspondant à la voirie départementale au prix de 0,35 Euros/m<sup>2</sup> dans les conditions définies ci-dessus.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de vente au nom et pour le compte de la Commune.

#### 12 - QUESTIONS DIVERSES :

Auberge communale : la commune n'a toujours pas de candidats. L'annonce a été déposée à SOS villages ; Le bon coin ; au Greta...

Fossés : la commune devra prévoir de faire les fossés au Riou, Colombet, Arsac, le Bancel. Thibaut Devidal propose son aide et de travailler avec l'employé communal.

Bulletin d'information : un conseiller propose de relancer le bulletin d'information

Camping-cars : L'électricité est prise en charge pas la mairie. (Coupure l'hiver). Le but de cette aire est d'amener du monde au village.

Logiciels mairie : Un nouveau logiciel a été mis en place pour la comptabilité de la commune, et le lien avec les conseillers.

Clôture de la séance à 22h30

P.V. arrêté lors de la séance du 28 avril 2026

Le Maire, M. JOËL DEVIDAL



Mme Geneviève DEVIDAL

Secrétaire de séance

